

2016-2787  
2016-05-20

CONCENTRÉ DE GLYPHOSATE HERBICIDE  
SOLUTION

UN HERBICIDE DESTINÉ AUX FINS DE FABRICATION SEULEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES  
NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

ATTENTION



IRRITANT

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 25600 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

GARANTIE : glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ..... 46.3%

CONTENU NET : 100 -1000L

Titulaire d'homologation : FMC Corporation, 2929 Walnut Street, Philadelphia, PA 19104 USA 1-800-331-3148

Produit du Danemark

**MODE D'EMPLOI:** Utiliser seulement pour la fabrication d'herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**PRÉCAUTIONS:** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Nocif en cas d'absorption par la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver à fond avec du savon et de l'eau après la manipulation et avant de manger ou de fumer. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants imperméables. Ne pas contaminer l'eau, ni les aliments destinés aux humains ou aux animaux pendant l'entreposage et l'élimination.

**PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES ET POUR L'EMPLOI:**

Ne pas déverser les déchets chargés de cet ingrédient actif dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans et les eaux publiques. Les déversements de cette substance doivent être absorbés avec une matière absorbante et doivent être éliminés d'une manière approuvée. Ne pas décharger les déchets de ce produit dans le réseau d'égouts avant de prévenir l'autorité de la station d'épuration des eaux usées. Pour les conseils s'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant.

**PREMIERS SOINS:**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Traitement symptomatique. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Les soins de soutien sont conseillés. C'est au médecin de juger quel traitement convient le mieux, selon les réactions de l'intoxiqué.

**ENTREPOSAGE:** Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr et sec. Éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais. Ne pas conserver pour les périodes prolongées en dessus de 38 °C (100°F). En cas de contenant endommagé ou de déversement, utiliser le produit immédiatement ou éliminer le produit et le contenant endommagé de la manière indiquée ci-dessous.

**ÉLIMINATION:** Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.